



Nous avons tout de suite vu les buts cachés de la loi « contre le séparatisme ». Sous prétexte de soustraire les enfants musulmans à l'école à la mosquée, le but était évidemment de soustraire nos enfants à une vraie école, à une école loin des territoires perdus de la République, des racailles et des gauchistes. Une vraie école qui instruit et forme des citoyens responsables.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/01/27/gi-et-si-sous-couvert-de-lutter-contre-le-separatisme-cetait-contre-les-patriotes-que-macron-legiferait/>

<https://resistancerepublicaine.com/2020/12/10/la-loi-sur-le-separatisme-nest-faite-que-pour-oublier-samuel-paty-et-taper-sur-les-resistants/>

Mardi 9 janvier, deux parents réalisant l'école à la maison pour leurs filles ont été condamnés à des amendes de 300

euros avec sursis. Ils contrevenaient aux dispositions de la loi « séparatisme » entrée en vigueur à la rentrée 2022.

Le niveau scolaire des jeunes Français est en chute libre depuis plusieurs années, les diplômes sont presque donnés, et pourtant le gouvernement fait la guerre à l'école à la maison. Depuis la rentrée 2022, la [loi « séparatisme »](#) impose aux parents qui veulent instruire leurs enfants eux-mêmes de demander l'autorisation. Avant, il suffisait de le déclarer.

Et, pour obtenir cette autorisation, il faut pouvoir justifier d'une situation bien particulière :

état de santé ou handicap de l'enfant ;

pratique d'activités sportives ou artistiques intensives ;

itinérance de la famille ;

situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif.

In fine, ces dérogations sont très rarement accordées par l'académie, selon les deux prévenus. « Notre unique préoccupation, c'est le bien-être de nos filles », a déclaré devant le tribunal la mère des trois enfants, éducatrice spécialisée. « On refuse d'être à la merci du rectorat », a ajouté le père, ingénieur en travaux publics.

Ils sont tous deux membres de l'association Enfance libre, qui rejette « un système scolaire coercitif qui cultive la compétition et l'obéissance ». Une trentaine de militants de l'association s'étaient d'ailleurs rassemblés devant le tribunal pour leur apporter leur soutien.

<https://www.francesoir.fr/societe-faits-divers/deux-parents-ecope-d-une-amende-de-300eu-pour-avoir-fait-l-ecole-la-maison>